

# Les sports de nature

## Un outil de structuration de l'offre touristique

**CHRISTIAN FONTUGNE**

GUIDE DE HAUTE MONTAGNE, L'AIR DU SUD

(fontugne@airdusud.com)

**L**es sports de pleine nature sont devenus une composante reconnue de l'offre touristique. Toutefois, il est sans doute bon de préciser que la notion même de "sports de nature" est source de confusion, non seulement dans la perception qu'en a le grand public, mais aussi et surtout chez les pratiquants eux-mêmes.

Intérêt réel ou effet de mode, une multitude de *tribus* fréquentant le milieu naturel à des fins de loisirs tentent de s'approprier un mode de pratique dans l'air du temps, plutôt valorisant en termes d'image (protection de l'environnement). On peut aisément comprendre, pour être tout à fait clair, que les partisans de l'approche en véhicule tout terrain des richesses naturelles, et ceux de sa découverte par la marche à pied ne se retrouvent pas forcément d'ac-

cord sur la façon d'aborder le milieu naturel et son utilisation à des fins de loisirs sportifs. Il apparaît donc utile, dans un premier temps, pour la compréhension des propos qui vont suivre, de tenter de cerner ce que, de notre point de vue, la notion de sport de nature englobe avant d'exposer l'apport de ces activités dans la structuration de l'offre touristique.

### UN MOUVEMENT ISSU DU MONDE SPORTIF

#### Essai de définition des sports de nature

La notion de sport de nature recouvre un ensemble d'activités de loisirs ayant pour cadre le milieu naturel le moins aménagé possible, univers que l'on qualifie souvent de *pleine nature*. On trouve donc indifféremment les termes suivants dans le langage courant : activités physiques de pleine nature (APPN), activités de pleine nature (APN), activités physiques et sportives de nature (APS), tourisme sportif de pleine nature ou de nature...

Depuis la loi sur le sport de juillet 2000<sup>(1)</sup>, le ministère des Sports parle de "sports de nature", de "loisirs sportifs de nature" et les territoires de pratiques sont qualifiés par ce même ministère d'"espaces, sites et itinéraires relatifs au sport de nature".

Les sports de nature comportent par essence une part de découverte et une part d'incertitude qui ne sont pas régies par des règles arbitrales (autonomie des pratiquants et liberté de pratique). En outre, la sécurité des activités dépend avant tout de la formation (ou auto-formation) des pratiquants et de leur faculté à appréhender le danger pour mieux s'en protéger. Sécuriser la pleine nature semble *a priori* antinomique avec la notion de sport de nature. Les territoires d'exercice des sports de nature sont la montagne (sans doute l'archétype, avec la pratique de l'alpinisme), la mer et, plus récemment, le milieu rural et périurbain. Sans être exhaustif, citons à titre d'exemple les sports de nature les plus remarquables : alpinisme, escalade, randonnée (à pied, à vélo tout terrain (VTT), à cheval, à ski, à raquette...), canoë-kayak, vol libre, parapente et leur dérivés (*base jump*...), spéléologie, voile, surf, planche voile...

Précisons que la randonnée motorisée, sous toutes ses formes, entre, sur le plan législatif, dans le cadre des sports de nature, ce qui pose sans doute beaucoup de questions sur la participation du tourisme sportif de nature au développement durable du territoire.

Bref, on l'aura compris, la notion de sport de nature, qui n'est pas la même pour tout le monde, fluctue dans les instances de décision au gré des rapports de force entre pratiquants eux-mêmes. De plus, l'innovation en la matière amène périodiquement de nouvelles activités qui alimentent la confusion dans les esprits. Effets de mode ou innovation durable... l'avenir nous dira lesquelles de ces nouvelles disciplines perdureront.

#### Le rôle des associations sportives

Pour comprendre l'évolution récente des sports de nature, il faut rappeler que ceux-ci sont issus pour la plupart de l'initiative d'individus passionnés, récupérée ou relayée par le mouvement sportif fédéral où les termes de mise en marché, clients, résultat d'exploitation... étaient, il y a quelques années, bannis.

Conjointement avec le milieu fédéral, le ministère de la Jeunesse et des Sports, à travers ses directions départementales et régionales, a largement impulsé une politique de développement des sports de nature, à vocation éducative dans un premier temps (bases de plein air et de loisirs) puis, récemment, dans un but d'animation, d'enseignement et d'encadrement de ses activités (*cf.* la création des brevets d'État d'éducateur sportif, Bees). Les Bees

(1) Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives. Titre III – Les espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature.

s'exerçant dans des disciplines aussi diverses que la randonnée pédestre, l'escalade, le VTT..., ils ont largement contribué, par leur dynamisme, à l'enrichissement de l'offre touristique dans le milieu rural, montagnard ou périurbain.

On ne peut aussi passer sous silence l'action déterminante d'associations comme l'UCPA (Union des centres de plein air), pour qui la culture "sport de nature" est issue de l'après-guerre, et qui a largement favorisé la découverte du milieu naturel sur tout le territoire français, été comme hiver. Dans le domaine de la montagne, la Fédération des clubs alpins français (FCAF), par sa politique de construction de refuges, chalets et centres alpins, a fortement contribué au développement de la découverte sportive de la moyenne et haute montagne française.

L'originalité sans doute des sports de nature est de se pratiquer sur une infinité de lieux, souvent aménagés grâce à la bonne volonté des pratiquants eux-même. Ainsi, la Fédération française de randonnée pédestre (FFRP) participe à la protection et à la mise en valeur des sentiers de grande randonnée (GR), de promenade et de randonnée pédestre (PR), des GR de pays... La Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME) participe à la création d'équipements des falaises d'escalade.

Dans les massifs, on peut citer l'action, initiée par les pouvoirs publics, de Randonnées pyrénéennes (sentier d'Émilie, sentier Cathare), de Chamina pour la promotion de grands itinéraires régionaux ou interrégionaux à VTT (Grande traversée du massif central) ou à pied (raid Chamineige)...

L'action conjointe de ces organismes (labellisation et création des sentiers et de topoguides, signalétique, manifestations grand public...) a fortement contribué à structurer une offre touristique hétéroclite, tant il est vrai que l'action des acteurs locaux, bénévoles la plupart du temps, manquait non de bonne volonté mais d'une coordination manifeste pour la valorisation et la structuration de l'offre de pleine nature.

## **DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES TRÈS IMPLIQUÉES**

### **Le coup de fouet de la loi sur le sport sur l'action départementale**

L'évolution récente de la loi française sur le sport vient de donner aux départements la possibilité de créer des commissions des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (Cdesi)<sup>(2)</sup>. Certaines de ces commissions, organismes de concertation regroupant l'ensemble des acteurs concernés par les sports de nature, sont déjà en place et contribuent fortement à la structuration de l'offre touristique au niveau des "espaces récréatifs" des

(2)  
Article 50-2 de la loi  
sur le sport.

des départements. On diffuse l'offre et centralise grâce à la mise en place de plans départementaux des espaces, sites et itinéraires de sport de nature (Pdesi).

L'offre, ainsi structurée, profite aussi bien à l'action éducative des milieux scolaires, clubs, associations, qu'à la mise en marché de produits touristiques de proximité, orchestrée par les prestataires de services locaux (sociétés commerciales, associations à but lucratif, travailleurs indépendants).

Pour les départements à vocation touristique, elle est une véritable manne pour la politique de communication externe, leur permettant d'affirmer ou de renforcer leur positionnement en tant que destination touristique majeure pour les sports de nature (Ardèche, Drôme...). C'est ainsi que de nombreux départements proposent une offre de sport de nature, que ce soit dans un catalogue spécifique, comme *Le Guide des activités de pleine nature* du département de l'Hérault, dans une brochure plus généraliste, comme *Les Vacances*

Nature du département de la Lozère, ou un document thématique, comme *Les Guides randoxygène* dans les Alpes-Maritimes.

Certaines régions, comme Midi-Pyrénées, mènent une action exemplaire de recensement des sites et lieux de pratique (liste diffusée sur internet : [www.res-mp.com](http://www.res-mp.com)), mais aussi de partenariat en matière de diffusion de l'information auprès du grand public. Il faut dire que l'enjeu économique est considérable pour le milieu rural, traditionnellement plus défavorisé en matière touristique que le milieu montagnard.

Terminons ce survol rapide en précisant que les plans départementaux d'itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), créés par la loi de décentralisation du 22 juillet 1983, préfiguraient en quelque sorte les Pdesi. Ces plans ont contribué à conforter l'offre touristique liée à l'accueil des randonneurs et au développement de cette discipline dans tout le territoire français.

### Les parcs naturels et pays d'accueil touristiques

Contraignants en matière de protection de la nature dans leur zone centrale, les parcs nationaux deviennent de providentiels produits d'appel pour le développement de l'offre touristique dans leur zone périphérique, surtout depuis le déplacement des pôles touristiques de pleine nature dans les basses vallées des massifs (vallée de la Vallouise<sup>(3)</sup> dans le massif des Écrins), plus accessibles aux grands publics : *via ferrata*, canyoning, escalade...

Les parcs naturels régionaux sont un autre acteur de la structuration de l'offre. Ils établissent des chartes de pratique des sports de nature qui entrent pleinement dans les plans de gestion concertée de leurs territoires.

Si les parcs nationaux ont comme finalité la préservation de la nature, les PNR, dont la structure est plus souple, sont de véritables territoires d'expérimentation. Ils s'appuient sur la dynamique du regroupement de nombreuses communes pour assurer la cohérence de l'offre touristique (plan de randonnée pédestre, équestre... ; aide à la mise en marché de séjours à thème ; promotion, protection et gestion des milieux...) et assurer le développement maîtrisé des sports de nature, en concertation avec les autres utilisateurs du territoire.

Enfin, les pays d'accueil touristique, chartes intercommunales... réalisent avec plus ou moins de bonheur un certain nombre d'actions telles que la mise en marché des produits touristiques, la promotion des prestataires locaux, la mise en place de plans de randonnée pédestre, de circuits VTT...

## UN SECTEUR COMMERCIAL DYNAMIQUE

### De nombreux intervenants

Du travailleur indépendant à la société commerciale, une multitude d'intervenants proposent dans leurs dépliants, catalogues, sites internet... une foule d'activités de pleine nature en milieu tant rural, montagnard que maritime. Ils travaillent souvent en partenariat avec les hôteliers, les gîtes d'étape, les gîtes de groupe, les gîtes ruraux, les transporteurs... pour l'accueil et le démarchage de leur clientèle. Par leur dynamisme, ils figurent en première liste dans les catalogues "pleine nature" des départements, offices du tourisme... Dans les stations d'alpinisme et de ski, les compagnies, bureaux de guides et accompagnateurs en montagne, écoles de ski, école de parapente... sont les acteurs majeurs de l'offre touristique. Le prestige des sports de nature en haute montagne fait rêver. Quant aux tour-opérateurs spécialisés, dont les premiers sont nés il y a plus de vingt ans,

(3) Philippe BOURDEAU, Jean CORNELOUP, "Métiers sportifs de la montagne et culture professionnelle", in *Les Métiers du sport et du tourisme, Montagnes Méditerranéennes*, année 2001, n° 13, p. 112.

ils sous-traitent leurs séjours aux acteurs locaux du tourisme. Cette collaboration de micro-structures avec le secteur des agences de voyage a largement contribué à la professionnalisation du secteur sportif et au développement de l'offre dans ce domaine.

Enfin, certaines de ces structures se mettent en réseau et proposent sur le web une offre globale de sports de nature au niveau d'un territoire. C'est le cas notamment de Rivières de France pour le canoë-kayak.

On remarque que l'initiative privée précède souvent la prise de conscience des institutionnels du tourisme, qui semblent souvent prendre le train en marche. Sans doute la volonté de vivre au pays et celle de partager une passion sont-elles l'un des secrets du dynamisme des petites et très petites entreprises du secteur du plein air.

### De nouveaux concepts

Ces dix ou quinze dernières années ont vu arriver sur le marché de nouveaux concepts d'aménagement de micro-territoires pour la pratique d'activités, la tendance étant à l'aménagement du milieu naturel pour élargir les clientèles.

Ces sites, que l'on peut qualifier de mixtes (entre parcs de loisirs et espaces de sports de nature), connaissent un beau succès au niveau du grand public et ciblent une clientèle beaucoup plus large que celle des sports de nature. Caractérisés par un apprentissage technique presque nul, une sécurité de pratique quasi absolue, ces produits touristiques proposent aventure, découverte et sensations dans un environnement de plus en plus normalisé et sécurisé.

Le prototype de l'offre touristique dernier cri en la matière semble être le parcours acrobatique en hauteur (PAH). Plus élitistes, les *via ferrata* deviennent des éléments incontournables de l'offre touristique d'un grand nombre de stations d'alpinisme, de villages de montagne... Ces itinéraires font tout de même appel à une certaine technicité, certaines pouvant se révéler, sans encadrement, dangereuses pour le néophyte. Malgré la facilité d'accès, le plaisir immédiat... les itinéraires se situent dans des zones non exemptes de dangers.

Faut-il parler pour autant de sports de nature ? Dans le doute, le marketing a tranché. L'offre touristique de petites communes de moyenne montagne, vallées alpines, à l'image de la vallée de la Maurienne en Savoie, s'est largement structurée autour des *via ferrata*, de parcs d'aventure en tout genre... qui sont qualifiés d'activités de pleine nature accessibles au grand public. Enfin, quelques concepts originaux ont vu le jour, qui permettent d'appréhender globalement un territoire et de construire une offre touristique globale autour de la notion de sports de nature. Ce sont les unités touristiques de pleine nature (UTPN), telles les gorges du Chassezac, en Lozère, qui ont connu un franc succès pour le développement du canyoning et dont la vocation est de créer une destination touristique autour de l'offre de sports de nature.



Issue de la pratique sportive quotidienne de millions de pratiquants et de l'action du milieu sportif fédéral, la notion de sport de nature recouvre un grand nombre de disciplines assez hétéroclites. Si l'offre touristique en la matière n'est pas nouvelle, elle connaît depuis une quinzaine d'années une véritable explosion dont les principaux éléments structurants sont la valorisation de l'image (pour renforcer ou créer de nouvelles destinations touristiques), l'émergence d'une véritable filière touristique de sports de nature, la mise à disposition du public de nouveaux territoires "dédiés", l'action des pouvoirs publics pour protéger, aménager, gérer ces espaces de liberté que sont les sites et espaces naturels de la France. ○